

Objet: Vote du CA / CG/ Affect de résultat - lotissement st_cernin 2021 - 2022_019

Séance du jeudi 14 avril 2022

Membres en exercice : 15 Date de la convocation: jeudi 07 avril 2022
Présents : 14 L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril l'assemblée régulièrement
Votants: 15 convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Andre DUJOLS, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOLAT

Représentés: Bruno FILIOL
07/04/2022

Absents:

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DUJOLS Andre délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	37 482.65		26 846.50		64 329.15	
Opérations de l'exercice						
TOTAUX	37 482.65		26 846.50		64 329.15	
Résultat de clôture	37 482.65		26 846.50		64 329.15	
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total	64 329.15	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement



0 au compte 1068 (recette d'investissement)
0 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré à SAINT CERNIN, le 14/04/2022.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 15/04/2022
et publication ou notification du 15/04/2022

Le Maire,
A. DUJOLS



RF
PREFECTURE D'AURILLAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-211501754-20220414-2022_019-DE